

LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS

Rapport International sur la Liberté Religieuse en Côte d'Ivoire

COTE D'IVOIRE

La Constitution garantit la liberté de religion et les lois et politiques générales ont favorisé la liberté de culte.

Dans l'ensemble le gouvernement a respecté effectivement ce droit ; il n'a pas été signalé de changement quant au respect de la liberté de religion pendant la période visée par le présent Rapport.

Les tensions entre les divers groupes religieux, Catholiques, Musulmans, adeptes des religions traditionnelles autochtones et Protestants évangéliques, ont subsisté; et chaque groupe s'est considéré désavantagé par rapport aux autres; toutefois, les responsables religieux ont fait de grands efforts pour encourager le dialogue entre les confessions. La crise politique actuelle accentue certains clivages le long des lignes ethniques et religieuses. Le gouvernement des Etats-Unis discute des questions de liberté de religion avec le Gouvernement dans le cadre général de sa politique de défense des droits de l'homme. Les autorités du gouvernement des Etats-Unis ont rencontré les responsables religieux, en vue d'accroître la tolérance et la réconciliation religieuses.

Section I. Démographie Religieuse

Le pays a une superficie de 322.462 km² et une population de 18 millions d'habitants. Environ 35 à 40 pour cent de la population est chrétienne ; un nombre égal est musulmane, tandis qu'environ 25 pour cent pratique des croyances religieuses autochtones traditionnelles. De nombreuses personnes chrétiennes ou musulmanes de nom pratiquent aussi certains aspects des croyances traditionnelles autochtones, particulièrement en raison de la dégradation des conditions politiques ou économiques après l'échec du coup d'état de 2002.

Traditionnellement, le Nord est associé à l'Islam et le Sud est associé à la religion chrétienne, mais il existe dans les deux régions de nombreux pratiquants des croyances autochtones traditionnelles. Cependant, la crise politique a provoqué le déplacement interne de plus de 700.000 personnes, dont beaucoup ont changé de région. Les appartenances politiques et religieuses tendent à suivre les lignes ethniques et socioéconomiques. Les églises chrétiennes comprennent l'Eglise Catholique Romaine, les Témoins de Jéhovah, l'Eglise des Adventistes du 7ème jour, les Méthodistes, les Assemblées de Dieu, l'Eglise Baptiste du Sud, les Coptes et l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers jours (Mormons).

D'autres religions sont présentes dans le pays, telles que le Bouddhisme, la Foi Bahá'í, l'Association Internationale de la Conscience de Krishna, ainsi que les Bossonistes, qui suivent la pratique traditionnelle du groupe ethnique akan.

Section II. Situation de la Liberté de religion

Cadre juridique et politique

La constitution garantit la liberté de religion et l'ensemble des lois et politiques ont généralement favorisé la liberté de pratiquer. Bien qu'il n'existe pas de religion d'état, les deux premiers présidents du pays étaient catholiques, ce qui a poussé le gouvernement, par le passé, à favoriser la religion chrétienne, en particulier le catholicisme.

Le gouvernement respecte comme jours fériés nationaux Eid al-Fitr, Eid al-Adha (Tabaski), Layla tul-Qadr (Nuit du Destin) et Maulid al-Nabi (l'anniversaire du Prophète Mohammed), ainsi que Noël, le lundi de Pâques, le jour de l'Ascension, le lundi de Pentecôte et la Toussaint.

Les Musulmans sont sous-représentés dans les postes officiels et la fonction publique, ainsi que dans les médias, sous contrôle gouvernemental, en particulier les stations de radio et de télévision.

La loi exige que tous les groupes religieux s'enregistrent auprès du gouvernement. Ils doivent soumettre au Service des associations culturelles, dépendant du Ministère de l'Intérieur, un dossier comprenant les statuts du groupe, le nom des membres fondateurs et des membres du bureau administratif, la date de la fondation (ou la date à laquelle le fondateur a reçu la révélation de son appel), le procès-verbal de l'assemblée générale. Le Ministère mène ensuite une enquête pour déterminer si le groupe n'a pas de but ou de membre politique subversif. Aucun groupe religieux ne s'est plaint de procédures d'enregistrement arbitraires ou de difficultés à obtenir l'agrément du gouvernement au cours de la période de référence.

Le Service des associations culturelles utilise ses fonds pour construire sur des sites religieux et organiser des voyages de pèlerinage.

Restrictions de la liberté de religion

Le gouvernement a généralement respecté la liberté de religion dans la pratique. Aucun changement n'a été signalé concernant le statut de la liberté de religion pendant la période visée par le rapport.

De nombreux Musulmans du Nord continuent à se sentir victimes de discrimination quand ils demandent un certificat de nationalité ou un passeport ; cependant, pendant la période de référence, le gouvernement a émis des certificats de naissance de remplacement dans le cadre d'un accord politique visant à régler ce problème.

Certaines organisations musulmanes ont considéré les exigences organisationnelles du gouvernement pour les voyages du Hadj en Arabie Saoudite comme inutiles et comme une ingérence injustifiée dans les affaires religieuses. Par exemple, le gouvernement exigeait un minimum de 100 pèlerins par groupe, tandis que le gouvernement saoudien n'exige que 50 pèlerins par groupe d'arrivée. Le gouvernement demandait aussi que toute organisation cherchant à organiser le Hadj justifie de 3 ou 4 années d'existence.

Il n'a été signalé aucun prisonnier ou détenu pour motif religieux dans le pays.

Conversion religieuse forcée

Aucun rapport n'a fait état de conversion religieuse forcée, notamment de citoyens américains mineurs kidnappés ou qu'on ait fait sortir illégalement des Etats-Unis ou de refus de permettre à de tels citoyens de rentrer aux Etats-Unis.

Améliorations du respect de la liberté de religion

Le gouvernement a continué à encourager les efforts d'entente entre les religions et a répondu aux besoins des divers groupes religieux. Le Président a rencontré des dirigeants musulmans et chrétiens ainsi que les chefs traditionnels pour entendre leurs préoccupations. En novembre 2007, il a fait don de 500 millions FCFA (1,2 million de dollars) aux responsables musulmans, pour les aider à achever la construction de la Mosquée du Plateau au centre d'Abidjan.

Section III. Abus sociétaux et discrimination

Certaines discriminations sociétales contre des musulmans et des adeptes des religions traditionnelles autochtones ont continué pendant la période de référence. D'autres groupes, en particulier les chrétiens évangéliques, se sont plaints de discrimination et d'hostilité sectaire.

Les responsables religieux ont continué à organiser des activités publiques interconfessionnelles pendant la période de référence. Au début de 2008, des associations religieuses d'étudiants musulmans et chrétiens ont organisé des conférences sur la

dégradation morale dans les écoles. Le 15 novembre 2007, le Conseil national islamique a organisé des prières interconfessionnelles dans une mosquée d'Abidjan, auxquelles ont participé des responsables catholiques, protestants et chrétiens évangéliques, ainsi que des représentants du gouvernement.

Le Forum des Confessions religieuses a encouragé le dialogue, la compréhension et l'amélioration des relations entre les responsables et les groupes religieux. Le Collectif des Confessions religieuses pour la Réconciliation nationale et la Paix, créé à une date ultérieure avec l'appui du gouvernement et du Centre culturel américain, a réuni tous les groupes religieux du pays, y compris diverses églises évangéliques qui avaient précédemment refusé de s'y joindre. Les discussions se poursuivent dans l'idée de combiner ces deux organisations.

Section IV. Politique du Gouvernement des Etats-Unis

Le gouvernement des Etats-Unis discute des questions de liberté religieuse avec le gouvernement dans le cadre de sa politique générale de promotion des droits de l'homme. Les officiels de l'Ambassade des Etats-Unis rencontrent régulièrement une large gamme de groupes de la société civile qui travaillent sur les questions de tolérance religieuse.

L'Ambassade a envoyé aux Etats-Unis trois responsables religieux, un prêtre catholique et deux dirigeants musulmans, pour participer aux séminaires organisés par le Programme des visiteurs internationaux (IVP) sur le thème de la liberté et de la tolérance religieuses.

Le 12 mars 2008, l'ambassade a organisé une table ronde interconfessionnelle sur le rôle des femmes dans la vie religieuse. Y participaient des femmes catholiques, musulmanes et protestantes, des journalistes et des membres de groupes religieux pour les jeunes filles.

Le 31 janvier 2008, l'Ambassade a organisé une conférence sur le rôle de la religion dans la société. Les participants comprenaient deux prêtres catholiques, deux responsables musulmans et un pasteur évangélique qui avaient participé aux précédents voyages de l'IVP sur le rôle de la religion dans la société civile. Ils ont échangé leurs points de vue avec d'autres responsables religieux, des universitaires, des journalistes et des représentants d'organisations de femmes et de jeunes d'inspiration religieuse.

Le 23 janvier 2008, l'Ambassade a organisé un programme de sensibilisation religieuse dans une mosquée d'Abidjan, de concert avec le Conseil islamique national, afin de promouvoir la démocratie, la compréhension réciproque et la liberté religieuse.